



www.ail-ladestrouse.fr

BULLETIN D'ADHESION PAR FAMILLE

Association culturelle, sportive et de Parents d'élèves

Saison 2022-2023 = 25 €

Informations concernant les membres de la famille de l'Adhérent 1

Nom/Prénom du représentant familial (Adh 1)	
Date de naissance	
Adresse :	
Code postal/Ville :	
☎ Fixe :	
☎ Portable :	
E-mail :	
Adhérent N°:	

N°	Nom des adhérents de la même famille	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté avec l'Adh 1
2				
3				
4				
5				
6				

(1) Reporter le numéro de l'adhérent correspondant.

(1)	Activités	Jour	Horaire	Montant 1 ^e trim	Montant 2 ^e trim	Montant 3 ^e trim

IMPORTANT :

Vous vous inscrivez, ou inscrivez un (des) membre(s) de votre famille aux A.I.L. de La Destrouse pour la période 2022-2023. L'adhésion n'est pas remboursable, seul le règlement des activités peut être remboursé sous présentation d'un certificat médical nominatif justifiant l'arrêt de l'activité, au prorata des cours restants et par trimestre non entamé. Pour rappel, le règlement fractionné par trimestre est une possibilité d'échelonner vos frais, mais reste une obligation de paiement pour avoir accès aux activités proposées.

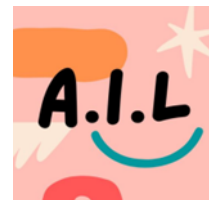
« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et le respecter. »

Date :

Signature*

*Précédé de la mention « lu et approuvé »

ÉDITION DE FACTURE : OUI NON



MODALITÉS DE PAIEMENT :

Chèque Espèces ANCV Carte Collégiens 13

ET



DOCUMENTS À FOURNIR (pour toute activité sportive) : **Certificat Médical** par Adhérent

Adh 1 Adh 2 Adh 3 Adh 4 Adh 5 Adh 6

L'ADHÉSION

Cette adhésion est obligatoire pour être candidat aux élections de parents d'élèves (sur la liste des A.I.L.), pour pratiquer les activités extrascolaires dispensées par les AIL ainsi que pour le centre de loisirs du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Si vous ne pratiquez pas d'activité, vous pouvez nous apporter votre soutien en adhérent à l'association qui finance une majorité des sorties scolaires et les projets pédagogiques des écoles (8 000€ en moyenne ces dernières années).

Adhésion à fournir lors du Forum des Associations (samedi 05 septembre 2022) ou lors des permanences des AIL qui se tiendront de septembre à octobre (Informations disponible sur le panneau d'affichage des AIL devant l'école ou sur le site <http://ww.ail-ladestrouse.fr>)

DROIT À L'IMAGE

J'autorise / Je n'autorise pas (*Rayez la mention inutile*) les AIL à prendre des photos de mon (mes) enfant(s) dans le cadre des activités et spectacles. Ces photos pourront être diffusées sur tout support papier (par exemple journal, gazette) ou sur le site des AIL. En aucun cas des photos individuelles seront diffusées sur internet.

Date :

Signature*